



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 JANVIER 2022**

L'an 2022, le mardi 25 janvier à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 18 janvier 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 18 janvier 2022.

Etaient présents : M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, M. BOUVARD Thibaut, M. DESSEROIR Alexandre, Mme FASCIANO Valérie, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, M. SORIN Florent, M. PLATA Sylvain, M. VILAR Christophe

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MORANDIERE Éric donne pouvoir à M. DAGUET Laurent

Absent (s) :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'approbation du rapport du CLECT
- Délibération pour la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour, de ses membres présents et représentés.

M. Thibaut BOUVARD a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2021 par le Conseil Municipal.

I- DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité de la rue du Moulin, il est possible de solliciter le département afin d'obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de réaliser la demande de subvention auprès du département.

II- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire expose :

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 02 décembre 2021 afin d'évaluer le transfert du multi accueil de Pierres à la communauté de communes et de réviser le montant de l'attribution de compensation de la commune d'Aunay sous Auneau.

Le rapport a été envoyé aux communes membres afin d'être approuvé lors du rassemblement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, le rapport de la CLECT.

III- DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR LA CONSTRUCTION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de construction d'un city stade, il est possible de solliciter le département afin d'obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de réaliser la demande de subvention auprès du département.

IV- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre à des commerçants ambulants de pouvoir s'installer sur la commune, il est nécessaire de déterminer une redevance d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 5€ - cinq par jour d'occupation.

V- PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES EDF

Monsieur le Maire étant directement concerné, il est invité à sortir de la pièce le temps de la délibération afin de ne pas prendre part au vote.

Monsieur le Premier adjoint expose :

Suite au prochain remplacement des éoliennes, une nouvelle promesse de constitution de servitudes doit-être passée. Parmi ce qui est proposé :

Le groupe EDF renouvelables France s'engage à verser une seule fois :

- 500 € minimum ou 2,00 € du mètre linéaire pour le passage des câbles

Le groupe EDF renouvelables France s'engage à verser annuellement :

- 1 000 € au titre de la constitution de droits et servitudes de survol
- 500 € minimum ou 2,50 € du mètre linéaire au titre de l'entretien des chemins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la l'unanimité des membres présents, d'accepter la promesse de constitution.

19h25 : Florent SORIN arrive

VI- DETERMINATION DES TRAVAUX SUR LES TROTTOIRS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Le 22 juin 1999, une convention générale de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le département et la commune a été passée.

Pour faire suite à cette convention, le Conseil Municipal doit déterminer dans qu'elles conditions les trottoirs peuvent être refait pas l'administré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les conditions de réfection des trottoirs de la commune suivantes et autorise :

- Le béton désactivé
- L'enrobé rouge
- Le béton rouge
- Le bicouche rouge



VII- TRANSFERT DU CONTINGENT INCENDIE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'optimisation des ressources de la communauté de commune, il est proposé aux communes de transférer leur compétence « financement du contingent SDIS » afin d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté de commune et ainsi le montant de sa Dotation d'Intercommunalité (DGF). Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou les autres recettes perçues par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le transfert du contingent incendie à la communauté de communes.

VIII- SORTIE DE COMMUNES DU SIPSTA

Monsieur le Maire expose :

Dans sa séance du 2 décembre 2021, le SIPSTA a validé la sortie des communes de SAINVILLE ET ORLU sans versement de soulte.

Il appartient donc aujourd'hui à la commune de délibérer sur la sortie des deux communes SAINVILLE ET ORLU du SIPSTA sans versement de soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la sortie des deux communes SAINVILLE ET GOMMERVILLE sans versement de soulte du syndicat SIPSTA.

IX- MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire expose :

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Afin de pouvoir mettre en place ce système, il est demandé au Conseil Municipal de délibéré à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Questions diverses :

Après comptage, il s'avère que le créneau d'ouverture de la mairie 18h30-19h est très peu utilisé par les administrés.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit les permanences :

- Mardi 16h30-18h30 (avec possibilité de prise de rendez-vous entre 18h30 et 19h00)
- Vendredi 16h00-18h00.

Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.

Des travaux de maçonnerie sont prévus pour renforcer la rambarde de la mare avant son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.